

Bientôt il arrive à Monte Paolo, situé dans le diocèse de Forli et à dix milles de cette ville, lieu solitaire, petite Thébaïde, qui devait plaire au serviteur de MARIE. Le seigneur Angelo Gaoli di Monte Paolo et ses frères étaient les bienfaiteurs des Mineurs qu'ils avaient installés sur leurs propriétés. Les Frères y servaient DIEU avec grande ferveur et austérité. Antoine se prosterna aux pieds du Supérieur, le suppliant de vouloir bien l'accepter malgré sa misère dans cet ermitage, où il aurait le bonheur de servir DIEU dans la solitude. Dès lors, il eut sans cesse présent à l'esprit le règlement que saint FRANÇOIS avait donné à ses enfants vivant dans les ermitages : Heureux celui à qui tout est insipide en dehors de la parole de DIEU, et qui se sert de cette divine parole pour allumer et accroître dans son cœur l'amour des choses célestes. Infortuné est le solitaire qui se délecte dans les frivoles et inutiles conversations et qui, par là, porte les autres à ce qui est vain. Celui là, loin d'édifier le prochain, le scandalise et lui fait partager sa faute. "

Comme il avait été convenu avec le Père Provincial, chaque matin Antoine célébrait la sainte Messe.

Les Frères alimentaient leur ferveur en voyant sa piété angélique.

Monte Paolo, comme la plupart des premières fondations franciscaines, avait, outre le couvent proprement dit, des cellules, des retraites semées çà et là dans la solitude. A l'exemple de leur Séraphique Père, les Frères Mineurs aimaient à prier en contemplant le ciel et la nature. Antoine avait aperçu au fond d'une grotte une de ces retraites favorables à l'oraison. Un bon Frère se l'était accommodée à la franciscaine ; Antoine lui demanda s'il n'aurait point la charité de lui en faire le sacrifice et celui-ci, en voyant l'ardeur de son saint désir, la lui céda volontiers. C'est là qu'autorisé par l'obéis-